

Fiche action	35.0	Soutenir l'investissement des regroupements des propriétaires forestiers
Contrat	CD1E	Bassin de vie de Bourg en Bresse
Axe	3	Développer une économie durable et créative
Objectif	3I	Soutenir la structuration de la filière Bois

Contexte :

La forêt privée du bassin de vie est d'environ 20 400ha qui appartiennent à 14 400 propriétaires, soit une moyenne de 1.40ha par propriétaire. Cette moyenne n'est pas significative, on relève en effet une forte dispersion avec la présence de nombreux très petits propriétaires.

On ne dénombre sur le territoire que 3 groupements de propriétaires forestiers et une association syndicale de gestion forestière.

Deux éléments rendent difficile la mise en exploitation des parcelles :

- la taille réduite des parcelles et la dispersion des propriétaires qui ne permettent pas d'avoir la taille critique nécessaire à une exploitation optimisée,
- le déficit de chemins d'accès.

A noter que ce dernier point présente également un intérêt pour l'accès de la population et des touristes aux massifs forestiers, notamment pour la randonnée et le tourisme équestre.

Description :

Soutien aux investissements réalisés par les groupements de propriétaires forestiers.

Groupements concernés :

- groupements constitués après le 01/01/2006 ou ayant augmenté significativement leur taille après le 01/01/2006
- groupements comprenant au minimum 10 membres et constituant une surface continue minimum de 4 ha, les augmentations de taille devront répondre au minimum à ces mêmes critères.

Les investissements pourront concerner :

- les frais de constitution des groupements
- l'aménagement ou la réhabilitation des chemins d'accès ou d'exploitation,
- l'aménagement des zones de stockage ou séchage pour les productions destinées aux installations de chauffage bois énergie.

Modalités du soutien :

- montant plafonné à 8 000€ par groupement,
- Montant plafonné à 30% des dépenses par projet.

Le CRPF sera mobilisé pour la promotion du dispositif mis en place, le montage et la validation des dossiers de demandes de subvention.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Périmètre du contrat

Bénéficiaire : CRPF; unités de gestion forestières : groupements, association syndicales ...

Responsable local du projet : Patrick BOURRASSAUT

Association pour le développement du Bassin de Vie de Bourg en Bresse

18 bis rue des Dîmes

01000 BOURG EN BRESSE

Partenaires associés : GSBDR, CRPF

Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Montant total	dt éligible RRA	
Frais de constitution & Investissements pour l'exploitation forestière	90.000	90.000	
Accompagnement de création de structures	10.000	10.000	
Total des dépenses	100.000	100.000	

Recettes en euros	Mt subventionnable	Subv / Montant	Taux
Subvention RRA	100.000	30.000	30%
Total des subventions		30.000	
Auto-financement		70.000	70%
Total des recettes		100.000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 90%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :

Sur la période du contrat

Suivi et évaluation :

Nb de structures créées ou développées - Surface cumulée concernée par les investissements.

Observations :

Ces investissements devront être coordonnés avec les préconisations de l'étude pour la pérennisation de l'approvisionnement des installations chauffage-bois énergie.